



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
LIMITÉE

DP/1997/L.8  
13 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997  
10-14 mars 1997, New York  
Point \_\_ de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PROJET DE DÉCISION

97/xx. Directives visant à renforcer les mécanismes  
de contrôle interne au PNUD/FNUAP

Le Conseil d'administration

1. Prie l'Administrateur et le Secrétaire exécutif d'inviter le Secrétaire général adjoint chargé des services de contrôle interne à présenter officiellement au Conseil, à sa session annuelle de 1997, le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (A/51/801); et de faire connaître leurs vues sur l'applicabilité au Programme de développement des Nations Unies et au Fonds des Nations Unies pour la population des conclusions et recommandations contenues dans le rapport;

2. Prie également l'Administrateur et le Directeur exécutif de formuler, à la session annuelle, leurs observations, sur l'applicabilité au PNUD, aux fonds gérés par le PNUD et au FNUAP des conclusions et des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/51/801); et de lui faire rapport sur les systèmes en vigueur au PNUD et au FNUAP ainsi que sur la suite donnée à ces conclusions et recommandations.

mars 1997

-----